

## PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du [...], les sociétés :

Dénomination sociale et, le cas échéant, sigle : [...]

Forme : [...]

Capital social : [...]

Siège social : [...]

RCS [...]

Dénomination sociale et, le cas échéant, sigle : [...]

Forme : [...]

Capital social : [...]

Siège social : [...]

RCS [...]

ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société [...] par la société [...].

Les modalités sont les suivantes :

1°- l'actif total apporté s'élève à : [...] le total du passif pris en charge s'établit à : [...] l'actif net apporté est donc de : [...]

2°- le rapport d'échange des droits sociaux : les apports effectués par la société [absorbée] n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts de la société [absorbante], il n'a été établi aucun rapport d'échange.

3°- augmentation de capital : du fait de la détention par la société [absorbante] de la totalité des actions émises par la société [absorbée], la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la société [absorbante].

4°- Montant de la prime de fusion : 0 c.

5° La société [absorbée] sera dissoute de plein droit dès que la fusion aura été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit.

6° Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de [...], le....